

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 78 du 9 octobre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 16

CIRCULAIRE N° 0-17867-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF

relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2021 et sa préparation par correspondance.

Du 30 septembre 2020

CIRCULAIRE N° 0-17867-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2021 et sa préparation par correspondance.

Du 30 septembre 2020

NOR A R M B 2 0 5 5 3 0 3 C

Référence(s) :

- [Décret N° 2008-938 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des officiers de marine et des officiers spécialisés de la marine.](#)

Arrêté du 21 janvier 2020 relatif aux concours d'admission à l'Ecole militaire de la flotte au titre du corps des officiers spécialisés de la marine (n.i. BO ; JO n° 27 du 1er février 2020, texte n° 6).

- [Arrêté n° 0-14044-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 07 septembre 2020 fixant la liste des brevets et certificats militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la marine par concours à l'école militaire de la flotte.](#)
- [Instruction N° 0-17676-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF du 22 septembre 2010 relative aux cours par correspondance préparant aux concours d'admission en 1re année de l'école navale réservés aux militaires non officiers et volontaires aspirants en service dans la marine, aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte au titre du corps des officiers spécialisés de la marine et au concours semi-direct pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la marine.](#)
- [Instruction N° 0-15360-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 08 septembre 2020 relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte au titre du corps des officiers spécialisés de la marine.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 0-9585-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 07 mai 2020 relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2020 et sa préparation par correspondance.](#)

Référence de publication :

Préambule

Des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine (EMF/OSM), seront ouverts en 2021 pour les militaires non officiers, dans différentes spécialités précisées en annexe I.

1. CONDITIONS À RÉUNIR.

Les concours sont ouverts au personnel non officier en activité qui réunit au 1^{er} janvier 2021, les conditions mentionnées ci-après :

- être âgé de trente-sept (37) ans au plus ;
- avoir accompli au moins huit (8) ans de service militaire effectif dans la marine ;
- réunir les conditions médicales d'aptitudes exigées ;
- être titulaire depuis deux (2) ans au moins, d'un brevet supérieur figurant dans l'[arrêté de troisième référence](#) fixant les brevets et certificats militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la marine, par concours à l'école militaire de la flotte ;
- être à jour du contrôle de la condition physique générale (CCPG) et avoir obtenu un minimum de 26 points ;
- détenir au minimum un PLS 2222 en langue anglaise ou un score TOEIC L&R (*Test Of English for International Communication-Listening and Reading*) de 550 points selon les spécialités choisies conformément à l'[arrêté de troisième référence](#).

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un (1) an.

2. ÉPREUVES.

Les épreuves écrites se dérouleront les 2 et 3 février 2021.

Mardi 2 février 2021 :

8h30 : épreuve de composition française (durée 3 heures, coefficient 3) ;

13h30 : épreuve de langue anglaise (durée 2 heures, coefficient 1).

Mercredi 3 février 2021 :

08h30 : épreuve de synthèse et d'explication de texte (durée 3 heures, coefficient 3) ;

13h30 : créneau de rattrapage.

Les heures fixées ci-dessus sont celles d'ouverture des salles de composition. Les épreuves, proprement dites, commencent à l'initiative des présidents de

commission de surveillance lorsque toutes les opérations préliminaires sont effectuées. La durée de chaque épreuve doit être respectée.

Les commandants de formation veilleront à ce que leurs candidats soient correctement informés de toutes les dispositions relatives à l'organisation des concours (dates des épreuves, centres d'examen écrits, etc.).

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués individuellement par le centre d'instruction naval (CIN) de Brest.

Les épreuves orales se dérouleront au CIN Brest de la semaine 18 à la semaine 22. Les dates seront transmises aux candidats dès que connues.

En cas de nécessité, les épreuves orales pourront se dérouler en visioconférence. Le recours à cette disposition devra être justifié par le contexte, les contraintes de service, la situation géographique ou personnelle des candidats. Une demande devra être effectuée avant le 16 avril 2021, terme de rigueur, par message à la cellule concours et stages et séminaires du CIN Brest et au SRM, section OFF.

3. CANDIDATURE.

Conformément au [décret cité en référence](#), tout candidat ne peut pas passer plus de trois (3) fois ces épreuves.

3.1. Dépôt de candidature.

Les candidatures seront signalées au SRM/OFF à partir du 1^{er} octobre 2020 et avant le 4 janvier 2021 (terme de rigueur) par un message conforme au modèle donné en annexe III, doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées dans cette même annexe.

3.2. Dossier de candidature.

Dès réception du message précité, le SRM/OFF vérifie que les candidats réunissent les conditions exigées. Sans réponse du SRM/OFF, dans un délai maximal de dix (10) jours après le dépôt de candidature, le bureau administration des ressources humaines du candidat constitue le dossier de recrutement dont les modalités et la composition sont précisées en annexe II.

Le dossier type est à télécharger sur Intramar :

<http://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/carriere/officiers/27-recrutement-officiers/992-concours?start=5>

Ce dossier dûment rempli devra être transmis dès que possible au SRM/OFF – concours EMF/OSM avant le 8 janvier 2021 sous format informatique sécurisé avec le logiciel Acid Cryptofiler à l'adresse électronique suivante : intradef : julien.martini@intradef.gouv.fr.

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés.

3.3. Annulation de candidature.

Les annulations de candidature feront l'objet :

- d'un message adressé avant le 18 janvier 2021 au SRM (Pour bureau « officiers ») avec en copie la direction régionale ou interrégionale du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) (intéresse section SOPHIA) si un contrôle élémentaire est en cours ;
- d'un mouvement informatique RH@PSODIE dans l'infotype IT 9050 Concours/Examen – statut candidature : indiquer « annulée ».

Toute annulation de candidature faite après le 18 janvier 2021 ne sera pas prise en compte. Après cette date, les candidats seront considérés comme inscrits définitivement aux concours EMF/OSM 2021.

4. CENTRES D'EXAMEN.

Les autorités militaires ou maritimes locales fixent les centres d'examen des épreuves écrites ouverts dans leur zone de responsabilités et dans les formations isolées placées sous leur commandement ainsi que la répartition des candidats entre ces centres.

Dans cette optique et en fonction des candidatures, un centre d'examen peut couvrir une région, un arrondissement, un port ou être ouvert dans une formation isolée.

L'ouverture d'un centre d'examen à l'étranger est soumise à l'autorisation exclusive du bureau « officiers » du service de recrutement de la marine (SRM/OFF). Ces centres sont placés sous l'autorité directe du SRM/OFF.

La création d'un nouveau centre d'examen doit être immédiatement signalée par message au service de recrutement de la marine (DPMM/SRM via NeMO ou MARINE RECRUTEMENT PARIS via ACP, pour bureau « officiers » – concours EMF/OSM).

Les centres d'examen isolés (bâtiments, outre-mer et étranger) doivent être en mesure de respecter les contraintes imposées par ce concours administratif, notamment les délais et procédures d'envoi des compositions pour correction.

5. PRÉPARATION.

5.1. Préparation par correspondance.

Les cours par correspondance préparant aux épreuves de français et d'anglais sont organisés, comme les années précédentes, par la Revue d'Études et ont pour but d'aider les candidats à se préparer aux épreuves écrites et orales.

5.1.1. **Modalités d'inscription.**

L'inscription aux cours par correspondance est facultative.

Les inscriptions en première année pour les préparations de français et d'anglais sont distinctes et les candidats peuvent s'inscrire à une ou aux deux préparations sous la formule « *e-learning* ». Les cours sont configurés en dématérialisé sur le site Internet *e-learning* de la *Revue d'Études* et la préparation se déroule sur la plateforme.

Deux préparations sont proposées en anglais : anglais « perfectionnement » et anglais « débutants ».

Afin d'augmenter l'efficacité de la préparation à l'épreuve de langue anglaise, un test auto corrigé d'évaluation permettant de choisir judicieusement entre les formules « débutants » et « perfectionnement » est mis en ligne sur Intramar à la disposition des prochains candidats.

Des préparations sont également disponibles en français « redoublement » et en anglais « redoublement » - formule « *e-learning* ».

Afin de ne pas accumuler de retard, il est conseillé aux candidats de s'inscrire dès maintenant auprès de la Revue d'Études en se conformant au modèle donné en annexe V.

Une photocopie de ces demandes d'inscription sera adressée, pour information, au service de recrutement de la marine, bureau « officiers » (SRM/OFF) - concours EMF/OSM, par mail via Intradef aux adresses indiquées en annexe V.

Le fichier est téléchargeable sur Intramar :

<http://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/carriere/officiers/27-recrutement-officiers/1165-larevue-d-etudes>

Le règlement comptant ou le premier versement doit être joint lors de l'inscription ainsi que le droit d'inscription en première année.

5.1.2. **Tarifs de la « Revue d'Études ».**

Les tarifs des cours par correspondance, cycle 2020-2021 préparant aux concours d'admission à l'EMF/OSM sont donnés en annexe IV.

5.1.3. **Aide financière de la marine.**

Les candidats pourront bénéficier d'une aide financière de la marine aux taux suivants : formule « *e-learning* » 80 pour 100 du montant pour une inscription.

Les candidats doivent pour cela :

- réunir les conditions exigées au point 1. de la présente circulaire ;
- effectuer la totalité des épreuves écrites des concours ouverts en 2021, concours dont la liste est précisée en annexe I ;
- être assidus sur l'ensemble de la préparation. L'assiduité sera jugée au vu des relevés de notes établis par la *Revue d'Études* (nombre et qualité des devoirs rendus).

Le SRM/OFF publiera la liste des candidats bénéficiant du remboursement partiel après la parution de la liste d'admissibilité.

Le remboursement partiel sera effectué par le bureau « finances » de la direction du personnel militaire de la marine (DPMM). Pour un même candidat, la prise en charge par la DPMM d'une partie des dépenses ne peut être acquise qu'au maximum pour deux inscriptions au cours, consécutives ou non.

5.2. **Site ressources humaines.**

Pour aider les candidats dans leur préparation, les annales des concours antérieurs, les commentaires et conseils des correcteurs des épreuves écrites et la liste des textes réglementaires portant sur les connaissances professionnelles de chaque concours seront consultables sur le site :

<http://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/carriere/officiers/158-cursus-de-carrierefilere/recrutement-au-corps-des-officiers/992-concours> - paragraphe 4 : préparation au concours.

6. **POINTS PARTICULIERS.**

6.1. **Contrôle élémentaire pour le recrutement officier.**

Conformément à l'instruction ministérielle n° 900/DEF/CAB/-- du 26 janvier 2012 ⁽¹⁾ relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du ministère de la défense, les candidats doivent pouvoir être habilités à avoir connaissance d'informations classifiées « confidentiel défense ». Ils font donc l'objet d'une enquête préalable appelée « contrôle élémentaire pour le recrutement officier ».

Les demandes de contrôle élémentaire se font sous format dématérialisé sur un formulaire individuel pour le contrôle élémentaire au recrutement (CER) à importer dans l'application du système d'information SOPHIA via le lien <https://sophia.intradef.gouv.fr/sophia-webapp/Login.html>.

Si aucune habilitation n'est mentionnée, aussi bien dans le dossier informatique qu'à la direction régionale ou interrégionale du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) de la zone de défense de rattachement, la formation lancera immédiatement une procédure d'habilitation aux informations « confidentiel défense ».

Les officiers sécurité OS3 et/ou OS2 porteront également à la connaissance du SRM/OFF tout élément jugé pertinent et/ou pouvant nuire à une future habilitation « secret défense ».

Les annulations de candidatures feront l'objet d'un message adressé au service de recrutement de la marine (SRM/OFF), copie DRSD/centre national des

habilitations défense (CNHD) si la recherche d'opportunité est en cours, ainsi que d'une mise à jour du mouvement informatique.

6.2. Inaptitude médicale.

Le personnel déclaré inapte lors de la visite médicale d'aptitude au corps des officiers spécialisés de la marine doit faire l'objet d'une demande de maintien en service prise par dérogation aux normes médicales adressée à la DPMM.

Le personnel déclaré inapte et ne faisant pas l'objet d'une décision de maintien en service par dérogation aux normes médicales ne sera pas autorisé à concourir.

Les décisions de maintien ou d'élimination sont du ressort exclusif de la DPMM après avis du conseil régional de santé compétent qui sera joint à la demande de maintien.

7. ABROGATION – PUBLICATION.

La [circulaire n° 0-9585-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 7 mai 2020](#) relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2020 et sa préparation par correspondance est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Guillaume GOUTAY.

Notes

⁽¹⁾ n.i. BO.

ANNEXES

ANNEXE I.

LISTE DES SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE AU TITRE DU CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE EN 2021.

- Armes-équipements (ARMEQ)
- Contrôleur de circulation aérienne / contrôle (CCA/CTL)
- Contrôleur d'opérations aériennes (COA)
- Electricité (ELECT)
- Énergie - Propulsion - Nucléaire (EPNUC)
- Finances, logistique et ressources humaines (FILORH)
- Fusilier-protection (FUPRO)
- Informatique générale (INFOG)
- Inspecteur de la sécurité de la défense (INSED)
- Maintenance aéronautique (MAERO)
- Mécanique (MECAN)
- Conduite nautique (NAUTI)
- Opérations-environnement (OPENV)
- Opérations de guerre des mines (OPGDM)
- Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS)
- Opérations de lutte sous la mer (OPLSM)
- Opérations transmissions (OPTRA)
- Renseignement-relations internationales (RENRI)
- Sécurité (SECUR)
- Tactique aéronautique (TACAE)

ANNEXE II.

DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site RH de la DPMM à l'adresse suivante :

<http://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/carriere/officiers/158-cursus-de-carriere-filiere/recrutement-au-corps-des-officiers/992-concours> (para 5. Je suis candidat)

Il doit obligatoirement être composé selon le canevas suivant :

- une fiche de candidature renseignée, signée par l'intéressé et une photographie d'identité récente (moins de six (6) mois) collée sur la fiche de candidature ;
- une attestation de passage du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) en cours de validité ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude ([imprimé 620-4*/1](#)) mentionnant impérativement l'aptitude à la spécialité OSM demandée ainsi que la présence ou non de contre-indication à la pratique de l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) ;
- une photocopie du formulaire individuel pour le contrôle élémentaire (FICE) dans le cadre du recrutement OSM/CONCOURS EMF ainsi que la photocopie du mail de notification SOPHIA (AVANCEMENT DE DOSSIER) avec la référence de la demande : XX FORMATION/HAB/CP Référence SOPHIA associée : CER_M00xxxxx_2021xxxx_XX ou à défaut, l'impression écran de l'application SOPHIA lors de l'émission de la demande ;
- le FICE doit être traitée immédiatement et transmis électroniquement par la formation à la section SOPHIA avec la procédure mentionnée au paragraphe 6.1., avec un retour impératif au SRM/OFF.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas la présentation établie sera retourné.

ANNEXE III.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE CANDIDATURE EFFECTUÉE PAR LE BUREAU D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES.

1. FORMAT TYPE DU MESSAGE SIGNALANT LA(LES) CANDIDATURE(S).

FM BARH ou BAPM ou SAP

TO DPMM/SRM (NeMO) ou MARINE RECRUTEMENT PARIS (ACP)

INFO AUTORITE HIERARCHIQUE

BT

NON PROTEGE

MCA EXAMEN/OFF

NMR/

OBJ/CONCOURS D'ADMISSION EMF/OSM 2021

REF/CIRCULAIRE NMR 0-XXXX-2020/DEF/DPMM/SRM/OFF DU XXXXXXX

TXT

POUR SRM/OFF – CONCOURS EMF/OSM

PRIMO/

NOM – PRENOM(S) – GRADE – SPECIALITE – MATRICULE MARINE – IDENTIFIANT SAP – FORMATION – MAIL PROFESSIONNEL

CANDIDAT POUR LA SPECIALITE OSM :

SECUNDO/

DEMANDE D'OUVERTURE DE CENTRE D'EXAMEN : OUI/NON

CENTRE D'EXAMEN SOUHAITE :

TERTIO/

GRADE – NOM – PRENOM – COORDONNEES EMAIL ET TELEPHONIQUE DU REFERENT DU CONCOURS (SI DEMANDE D'OUVERTURE D'UN CENTRE D'EXAMEN).

QUARTO/

MOUVEMENT RHAPSODIE EFFECTUE LE XXXXX

BT

Nota. Ces éléments sont à fournir dans cet ordre sans reporter les intitulés. Plusieurs candidatures pourront être signalées sur un même message, elles seront alors classées par ordre alphabétique.

2. PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DE CANDIDATURE.

2.1. Mouvement candidature.

Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil RH@PSODIE – PA30 - IT 9050 (Concours/Examen).

Les rubriques obligatoires à renseigner dont la période de validité du 01.01.2021 au 31.12.9999, sont :

- statut candidature : En cours ;
- type concours : 03 - Concours interne ;
- corps du concours : 9314 - Officiers spécialisés de la marine ;
- spécialité de recrutement : choisir la spécialité OSM demandée dans le menu déroulant ;
- autre concours/examen : école militaire de la flotte ;
- année du concours/de l'examen : 2021 ;
- session du concours : 01.01.2021 incrémentée avec la date de validité « du 01.01.2021 » ;
- commentaires : renseigner le centre d'examen souhaité.

2.2. Écran de saisie de candidature.

Voici l'écran de saisie des champs à effectuer :

The screenshot displays a web application interface for entering candidate information. At the top, there is a date range selector showing 'Du 01.01.2021' to 'au 31.12.9999'. Below this, the form is organized into three main sections: 'Données de candidature', 'Concours', and 'Commentaires'. The 'Données de candidature' section includes fields for 'Statut candidature' (set to 'En cours'), 'Numéro de candidature' (set to '2'), and a small icon. The 'Concours' section contains several dropdown menus and text boxes: 'Type concours' (set to '03'), 'Corps du concours' (set to '9314'), 'Grade du concours', 'Spéc. de recrut.', 'Autre concours/examen' (set to 'Ecole militaire de la flotte'), 'Année du concours/de l'examen' (set to '2021'), and 'Session du concours' (set to '01.01.2021'). The 'Commentaires' section has a label 'Centre d'examen souhaité' followed by three empty text input fields.

Données de candidature	
Statut candidature	En cours
Numéro de candidature	2

Concours	
Type concours	03
Corps du concours	9314
Grade du concours	
Spéc. de recrut.	
Autre concours/examen	Ecole militaire de la flotte
Année du concours/de l'examen	2021
Session du concours	01.01.2021

Commentaires	
Centre d'examen souhaité :	

ANNEXE IV.
TARIFS DES COURS PAR CORRESPONDANCE, PRÉPARANT AUX CONCOURS D'ADMISSION À
L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE EN 2020/2021.

1. TARIFS DES COURS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT.

1.1. Cours concernant la préparation générale.

La formule proposée par *La Revue d'Études* est la formule « *e-learning* ».

Le cours se décompose en trois modules :

- composition française ;
- synthèse et explication de texte ;
- entretien avec le jury.

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	TARIFS.
M51-00 français	255 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 85 euros.

1.2. Cours concernant la préparation en langue anglaise.

La formule proposée par *La Revue d'Études* est la formule « *e-learning* ».

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	TARIFS.
M51-10 anglais « perfectionnement »	150 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 50,00 euros.
M51-20 anglais « débutants »	180 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 60,00 euros.

À ces montants s'ajoute un droit d'inscription de 25 euros à régler comptant ou à la première mensualité.

Nota. Ces prix sont exonérés de TVA en tant qu'activité d'enseignement (CGI – art. 261 – point 4.4) et s'entendent toutes taxes comprises. Pour les cours M51-10 et M51-20, possibilité de commander la méthode orale « Nathan » non remboursée par la marine.

1.3. Cours concernant la réglementation marine.

Le cours M51-30 « réglementation marine » est une option proposée par *La Revue d'Études* et ne sera pas remboursée par la marine. La formule proposée est la formule « *e-learning* ».

ANNEXE V.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2019-2020).

COURS FRANÇAIS	TARIFS	COURS ANGLAIS	TARIFS
MS1-00 Français	255,00 euros à l'admission ou 3 mensualités de 85,00 euros.	MS1-10 anglais « perfectionnement »	150,00 euros à l'admission ou 3 mensualités de 50,00 euros.
		MS1-20 anglais « débutants »	180,00 euros à l'admission ou 3 mensualités de 60,00 euros.

Nom pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille mariée de la candidate « épouse »	
Prénoms	
Grade – spécialité	
Matricule	
Affectation	
Adresse e-mail à laquelle le (la) candidat(e) souhaite recevoir son identifiant et son mot de passe d'accès au site e-learning ⁽¹⁾	

JE CHOISIS

Cours de ⁽²⁾	:	français	anglais
Préparation ⁽³⁾	:	première année	redoublement
Cours formule MS1-n°	:	_____	

Note. Demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire :	La Revue d'Études La Grande Arche 1, parvis de La Défense - Paroi Nord 92044 Paris La Défense Cedex <i>Accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la Revue d'Études.</i>
Second exemplaire :	Service de recrutement de la marine Bureau « officiers » - concours EMF/OSM Case 129 – Fort Neuf de Vincennes Cours des Maréchaux 75614 PARIS Cedex 12 ou par mail : julien.martini@intradef.gouv.fr

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ Signifier tout changement d'adresse à la Revue d'Études.